

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 909

présenté par
M. Pierre-Henri Dumont et M. Reda

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les familles éduquant leurs enfants à domicile n'ont pas à être les victimes expiatoires du manque de courage politique du Gouvernement dans la lutte contre le séparatisme.